

CREPS PACA



POLE RESSOURCE NATIONAL « SPORT EDUCATION
MIXITES CITOYENNETE »
MISSION « INITIATIVES CITOYENNES »

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**REALISATION D'UNE EVALUATION DU DISPOSITIF ET DES PROJETS
DES « FABRIQUES D'INITIATIVES CITOYENNES »**

**Cahier des clauses techniques particulières
(Cahier des charges)**

1 - Objet de l'évaluation

Lors du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires afin de renouveler les actions d'éducation populaire au profit des habitants des territoires fragiles, et notamment des quartiers prioritaires politique de la ville.

Les Fabriques d'initiatives citoyennes (FIC) font partie de la feuille de route du CIEC, la République en actes. L'objectif de cette expérimentation est de transformer des structures associatives recevant du public en « Fabriques » d'initiatives citoyennes, impliquant plus largement les habitants et développant l'engagement bénévole. Il s'agit de déployer autour de structures déjà existantes, bien implantées au niveau territorial, des coordinations d'acteurs propices à l'épanouissement d'initiatives citoyennes et de faciliter les échanges de pratiques et les mutualisations. »

A ce jour, il existe 49 Fabriques, couvrant 12 régions, 34 départements en métropole et 2 départements Français d'Outre-mer. Cette expérimentation est d'une durée de 3 ans. Les associations porteuses de Fabriques ont été désignées fin 2015 et mi 2016. Dans cet appel d'offre, seules les 23 premières Fabriques (désignées en 2015) seront évaluées, les autres ayant trop récemment débuté leur projet. Les projets locaux, accompagnés par les services de l'Etat (directions départementales de la cohésion sociale), sont tous individuellement conventionnés et suivent des objectifs spécifiques, qui se différencient en fonction des besoins particuliers des territoires. Ils s'inscrivent cependant tous dans le même cadre de référence national, visant l'accompagnement des citoyens dans leur parcours d'engagement et dans les projets de vivre-ensemble et de citoyenneté qu'ils portent.

Cet engagement est concrétisé par la signature par l'association de la « Charte d'engagement des Fabriques d'initiatives citoyennes » qui fixe les principes d'intervention des Fabriques et les actions qu'elles doivent mettre en œuvre :

- Promouvoir les valeurs de la République (égalité, liberté, fraternité, laïcité, démocratie) ;
- Permettre une mutualisation des ressources au bénéfice du maillage associatif et des habitants porteurs d'initiatives citoyennes ;
- Faciliter la participation et l'expression de l'envie d'agir des habitants de tous âges, notamment celle du public jeune et faire ainsi émerger et accompagner des projets collectifs concrets, propices au « vivre-ensemble » ;
- Sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation formelle et non formelle vers les pédagogies propices à l'engagement et au développement d'une culture de l'initiative (autonomie, responsabilité, droit à l'erreur) ;
- Mieux valoriser, faire connaître et reconnaître les initiatives portées sur leur territoire.

La charte d'engagement ainsi que la liste des Fabriques d'initiatives citoyennes et les documents de référence sont consultables sur le site de la Mission « Initiatives citoyennes » : <http://mic.jeunesse.gouv.fr/les-fabriques-d/fabriques-dinitiatives-citoyennes/>

2 – Structure responsable du suivi du marché

Au-delà des partenariats nationaux et locaux à construire pour adapter les actions à mener, le Ministère de la ville de la jeunesse et des sports (MVJS) a souhaité se doter d'un outil d'animation de réseaux, d'expertise, de conseil, de valorisation et de mutualisation des actions à destination des services régionaux et départementaux en charge des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative mais aussi des autres acteurs nationaux, régionaux, départementaux et locaux de l'éducation populaire et de la jeunesse.

Dans ce cadre, le MVJS a créé, au sein du Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) implanté au CREPS PACA, la **Mission « Initiatives citoyennes »** (MIC) : <http://mic.jeunesse.gouv.fr/mission-initiatives-citoyennes/la-mission/>

Au niveau national, la MIC participe au comité de pilotage mis en place par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère. Ce comité est co-piloté par la DJEPVA et le Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP). La co-construction de cette expérimentation service de l'Etat/associations est au cœur du dispositif national et des projets locaux et fait partie intégrante de ses objectifs. Un comité de suivi de la phase d'évaluation sera constitué par ces acteurs afin d'accompagner les travaux du prestataire.

3 – Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est triple :

- Mesurer les effets produits par le dispositif FIC sur l'ensemble des partenaires mobilisés, au plan national comme au plan territorial ;
- Faire le bilan intermédiaire des projets de chacune des FIC au plan local ;
- Produire un document d'aide à la décision stratégique concernant la continuité du dispositif avec des ajustements éventuels et le renouvellement ou non de l'expérimentation ;

4 – Axes pressentis de l'évaluation

Les axes pressentis correspondent aux objectifs définis ci-dessus :

- effets produits par le dispositif aux niveaux local et national ;
- avancement des projets au niveau local ;
- identification des leviers et des freins.

5 – Le suivi de l'étude avec le soutien d'un comité de suivi

Un comité de suivi sera mis en place afin d'accompagner les travaux et valider la ou les grilles d'entretien, le ou les questionnaires d'évaluation et l'architecture du document final.

Ce comité de suivi sera constitué de représentants :

- de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère chargé de la jeunesse (DJEPVA) ;
- du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP).
- de la Mission « initiatives citoyennes » (MIC) ;
- d'une Fabrique d'initiatives citoyennes (FIC) ;
- d'un service départemental de l'Etat (DDI) ayant au moins une FIC sur son territoire.

Il sera réunira trois fois pour :

- le lancement de la phase d'évaluation ;
- la validation de la phase 1 sur l'élaboration de la méthodologie, la production des outils d'évaluation, des indicateurs et une proposition de plan du rapport final ;
- le rendu final du travail.

Les avis recueillis lors des réunions du comité de suivi pourront donner lieu à des ajustements qui devront être intégrés aux travaux, et des orientations qui devront être prises en compte pour la mise en œuvre des phases suivantes.

Le prestataire prendra en charge la rédaction du relevé de conclusions des 2 premières réunions du comité de suivi.

6 - Attendus de la prestation

Le déroulé de la prestation est prévu en 3 phases.

I) Phase 1 - Elaboration de la méthodologie et production des outils d'évaluation

- Recueil des attentes des acteurs (entretiens) en termes d'évaluation mi-parcours. 10 entretiens téléphoniques avec 5 FIC et 5 DDI et 2 entretiens téléphoniques ou en présentiel avec la DJEPVA et avec le CNAJEP). Ces entretiens doivent permettre d'identifier les problématiques pour la constitution des grilles d'observation / entretiens / questionnaires / indicateurs...
- Elaboration des méthodes et des outils nécessaires à l'évaluation (questionnaires, grilles d'analyse ; etc.) ;
- Identification d'indicateurs de résultats (quantitatifs et qualitatifs) pertinents et mobilisables ;
- Définition du mécanisme de collecte des données ;
- Etablir une méthode d'évaluation prenant en compte le cadre général des Fabriques (charte et documents nationaux de cadrage) et les spécificités locales des projets (permettre l'individualisation de l'évaluation vis-à-vis des conventions locales signées)

Réunion du comité de suivi pour validation des outils, indicateurs, et proposition de plan du rendu final.

II) Phase 2 - Collecte et traitement des données

- Collecter les données selon les modalités définies durant la précédente phase – Envoi des enquêtes aux services de l'Etat et aux FIC par la DJEPVA ;
- Traitement des données par le prestataire via l'outil choisi.

III) Phase 3 - Analyse des données et production d'un rapport écrit

- Analyse documentaire (Bilans Cerfa, dossiers de présentation des projets, CR de réunions... ;
- Analyse des données collectées ;
- Rédaction d'un rapport et d'un résumé comprenant des éléments de prospective et d'aide à la décision.

Troisième et dernière réunion du comité de suivi

7 - Devis liés à la réalisation de l'étude

Le candidat proposera une annexe financière avec les différents postes de dépenses. Chaque phase fait l'objet d'un chiffrage en nombre de jours et coût journée HT, avec indication des qualifications des intervenants.

8 - Le rendu final de la prestation

Le rapport final est produit en version papier pour les membres du comité de suivi et en version électronique (format traitement de texte pour le contenu, sous Format PDF et EPS vectorisé pour les cartes et graphiques).

Une proposition de plan du rapport est jointe en annexe.

Le CREPS PACA/PRN SEMC- MIC est propriétaire de l'ensemble de ces éléments de restitution et dispose des droits de publication de tout ou partie de ceux-ci. Lui seul ainsi que la DJEPVA peut en autoriser la diffusion.

Le prestataire peut solliciter par courriel le PRN SEMC pour toute information complémentaire à l'adresse : l.pelletier@semc.sports.gouv.fr , l.lecanu@semc.sports.gouv.fr et r.devezins@semc.sports.gouv.fr .

Document établi le

Lu et accepté.
Le Prestataire
(Cachet et signature)

Le Directeur du CREPS PACA
(Cachet et signature)

ANNEXE 1

Proposition de plan du rapport

Introduction :

- Rappel du cadre de l'évaluation / cadre de commande
- Rappel technique et méthodologique
- Précision sur les éléments évalués / pourquoi / et précision sur les champs non évalués

I) Analyse documentaire et éléments de contextes

- a) Place des FIC dans les politiques publiques
- b) Textes de références, et analyse / extraction des objectifs énoncés
- c) Formalisation des modalités de pilotage et partenariats associés au plan national (partenaires mobilisés / rôles / niveaux d'intervention / résultats attendus)
- d) Formalisation des modalités de pilotage et partenariats associés au plan territorial (partenaires mobilisés / rôles / niveaux d'intervention / résultats attendus) → Focus sur le « couple » FIC / DDI
- e) Chiffres clés (nombre de FIC ; évaluation du nombre de bénéficiaires ; nombre de déplacements effectués ; etc.)

II) Evaluation des effets produits par le dispositif au niveau national

- a. *Effets sur la structuration et l'animation de partenariats nationaux et de réseaux d'acteurs*
- b. *Effets sur l'émergence de nouveaux projets*
- c. *Production d'outils techniques*
- d. *Production et diffusion d'outils et supports de communication*
 - i. → Nb Possibilité d'évaluer les outils (les connaissez-vous ? les utilisez-vous ?...)
- e. *Etc.*

III) Evaluation des effets produits par les projets au niveau local

- a. *Effets sur le développement de nouveaux projets / Emergence de nouveaux projets / ouverture à de nouveaux publics*
- b. *Effets du label FIC sur les structures porteuses (reconnaissance locale, nouveaux partenaires, etc.) / Effets sur les partenariats locaux (partenariats formels + informels)*
- c. *Effets de la labellisation en termes de financements pour les FIC*
- d. *Effets du label sur la structuration interne des associations porteuses (formation, développement des compétences, emploi, liens entre services, fonctionnement horizontal, participatif, etc.)*

IV) Eléments de prospective

Annexes :

- Grilles d'entretiens
- Grilles d'évaluation
- Questionnaires
- Grilles d'analyse
- Etc.